

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

N° R-4076-2018

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée,  
ayant sa principale place d'affaires au 1717,  
rue du Havre, en les ville et district de  
Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « Énergir »),

---

**AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ**  
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33  
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

---

Je, soussigné, **VINCENT REGNAULT**, directeur, Transport et approvisionnement gazier, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Énergir dépose, sous pli confidentiel, les informations caviardées contenues à l'annexe 17 de la pièce Énergir-H, Document 1;
4. Les informations caviardées contenues à l'annexe 17 de la pièce Énergir-H, Document 1 présentent ou permettent de déduire les hypothèses retenues par Énergir pour estimer la prime qui pourrait possiblement être exigée de producteurs éligibles dans le cadre de son initiative d'approvisionnement responsable en gaz naturel;
5. Les informations caviardées contenues à l'annexe 17 de la pièce Énergir-H, Document 1 sont des informations de nature commerciale qui, si elles sont divulguées au public, pourraient permettre aux producteurs de se positionner en fonction de celles-ci et de formuler des propositions moins avantageuses, causant ainsi un préjudice commercial à Énergir au détriment de l'ensemble de la clientèle;
6. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des informations caviardées contenues à l'annexe 17 de la pièce Énergir-H, Document 1 pour une durée de dix (10) ans;
7. En effet, Énergir considère qu'au terme de cette période, les informations dont elle demande la confidentialité seront devenues obsolètes et sans intérêt d'un point de vue concurrentiel;

8. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

**ET J'AI SIGNÉ**, à Montréal, le 3 mai 2019.

*(s) Vincent Regnault*

---

**VINCENT REGNAULT**

**DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT** devant moi,  
à Montréal, ce 3<sup>e</sup> jour de mai 2019

*(s) Ninon Viel #203406*

---

Commissaire à l'assermentation pour tous  
les districts judiciaires du Québec